

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
portant désignation des membres de la Chambre de
recours des membres du personnel ouvrier des
établissements d'enseignement organisé par la
Communauté française**

A.Gt. 13-05-2024

M.B. 21-06-2024

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu la loi du 22 juin 1964 relative au statut des membres du personnel de l'enseignement de l'État, telle que modifiée ;

Vu le décret du 03 avril 2014 visant à promouvoir une représentation équilibrée des hommes et des femmes dans les organes consultatifs ;

Vu le décret du 12 mai 2004 fixant le statut des membres du personnel administratif, du personnel de maîtrise, gens de métier et de service des établissements d'enseignement organisé par la Communauté française, notamment les articles 253 à 269, tel que modifié ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 30 novembre 2023 portant désignation des présidents et secrétaires de la Chambre de recours des membres du personnel ouvrier des établissements d'enseignement organisé par la Communauté française ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 03 septembre 2020 portant délégations de compétence et de signature aux fonctionnaires généraux et à certains autres membres du personnel du Ministère de la Communauté française, notamment l'article 78, §1^{er}, 17° ;

Vu l'arrêté ministériel du 26 mars 2013 portant désignation des membres de la Chambre de recours des membres du personnel ouvrier des établissements d'enseignement organisé par la Communauté française ;

Vu l'acte de subdélégation AD-AGE-0395 du 17 février 2021 pris en faveur de Monsieur Jan MICHIELS, Directeur général adjoint expert ;

Vu la consultation du pouvoir organisateur Wallonie-Bruxelles Enseignement et des organisations syndicales représentatives de l'enseignement organisé par la Communauté française, au sens de la loi du 19 décembre 1974 organisant les relations entre les autorités publiques et les syndicats des agents relevant de ces autorités et de l'arrêté royal du 28 septembre 1984 portant exécution de la loi précitée ;

Considérant que les mandats des membres actuels de la Chambre de recours sont arrivés à leur terme et qu'il s'avère dès lors nécessaire de renouveler sa composition ;

Vu le principe général de droit de continuité du service public,

Arrête :

Article 1^{er}. - Sont désignés en qualité de membres effectifs et suppléants de la Chambre de recours des membres du personnel ouvrier des établissements d'enseignement organisé par la Communauté française :

MEMBRES DELEGUES PAR LES ORGANISATIONS SYNDICALES

Effectifs	Premiers membres suppléants	Seconds membres suppléants
Mme Naima EL KHATTABI (CGSP)	M. Guy JOOSSENS (CGSP)	M. Savério SAVERINO (CGSP)
Mme Françoise DE LILLE (SLFP)	M. Roberto EMIDIO-PEREIRA (SLFP)	Mme Muriel JADOUL (SLFP)
Mme Véronique CHODE (CSC)	M. Fabrice PAINVIN (CSC)	M. Moscarino VINCENZO (CSC)

MEMBRES DELEGUES DE WBE

Effectifs	Premiers membres suppléants	Seconds membres suppléants
Mme Pascale MORTIER	Mme Sabrina DEHASPE	Mme Valdete ZEKAJ
Mme Carole STERCKX	M. Luc VAN DEN BUSCH	Mme Virginie LENNAERTZ
Mme Alimina MAKRIS	M. Lotfi HLALOUCH	Mme Vinciane TOSINI

Article 2. - L'arrêté ministériel du 26 mars 2013 portant désignation des membres de la Chambre de recours des membres du personnel ouvrier des établissements d'enseignement organisé par la Communauté française est abrogé.

Article 3. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Par dérogation à l'alinéa précédent, les Chambres de recours déjà convoquées à cette date conservent la composition qui était la leur au moment de la convocation.

Bruxelles, le 13 mai 2024.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

Le Directeur général adjoint expert du Centre d'Expertise des Statuts et du Contentieux de la Direction générale des Personnels de l'Enseignement,

J. MICHIELS